



La lettre de Françoise Cartron

Sénatrice de la Gironde
Maire d'Artigues-près-Bordeaux
Vice-Présidente de l'Association des Maires de France

N° 4
juillet 2010



Accueil d'écoliers en visite au Sénat



Commission de la culture de l'éducation
et de la communication lors de la présentation
du rapport sur la mission Finlande

**Désormais, vous pouvez
retrouver cette lettre
sous forme numérique
sur le blog**

www.francoise-cartron.fr

**Vous y trouverez
également les précédentes
publications, ainsi que
beaucoup d'autres
informations et prises
de position.**

Edito

Ecole, collectivités, services publics : des inégalités du territoire

Lundi 29 mai : la presse se fait l'écho des « gains d'efficience » projetés par le Ministère de l'Education Nationale pour la prochaine rentrée. Ce jargon managérial ne parvient pas à masquer la cruelle réalité, c'est-à-dire des coupes budgétaires drastiques réalisées au détriment des élèves.

Concrètement 16 000 postes seront supprimés en 2011. Les effets de cette politique du chiffre ne manqueront pas de se faire sentir dans nos territoires, notamment dans les zones rurales. Ainsi, le Ministre a listé un certain nombre de possibilités : augmentation du nombre d'élèves par classes, fin de la scolarisation à deux ans, recours systématique aux vacataires, regroupement forcé des écoles rurales, fermeture des établissements à petits effectifs.

Au même moment, Monsieur le Ministre de l'Education nationale annonçait l'expérimentation de nouveaux rythmes scolaires dans les collèges et les lycées avec pratique du sport l'après-midi. Une inconnue : le financement de ces activités l'après-midi. Sans aucun doute, une fois de plus, les collectivités locales seront mises à contribution forcée.

Dans le même temps la réforme des collectivités est en discussion au Sénat. Les promesses intervenues lors de la réforme de la taxe professionnelle sont déjà oubliées et la fameuse « clause de revoyure » adoptée par la majorité aura fait long feu. Quelle sera la marge de manœuvre de collectivités sans ressources et privées de leurs compétences ? Aujourd'hui, nos collectivités ne disposent d'aucune visibilité sur leur financement à partir de janvier prochain mais sont toujours plus sollicitées, en particulier sur les projets nationaux structurants tels la LGV.

Demain, faute de cofinancement, les communes les plus modestes ne pourront plus investir dans les projets structurants indispensables aux habitants. Dans cette entreprise de désengagement, les territoires ruraux seront naturellement les plus touchés. Déjà, ils voient la Poste fermer, demain les écoles seront regroupées de force, instituant un aménagement du territoire à deux vitesses.

Parce que je crois à l'égalité territoriale, à l'égalité des citoyens où qu'ils vivent, je continuerai à m'opposer, au Sénat et en Gironde, à l'application aveugle d'une logique purement comptable, conduisant à un appauvrissement des services publics, en particulier dans nos communes rurales, trop souvent ignorées

Cordialement

Françoise Cartron
Maire d'Artigues-près-Bordeaux
Sénatrice de la Gironde

Mercredi 7 juillet 2010 tard dans la nuit...

Fin de l'examen au Sénat en seconde lecture de la loi portant sur la réforme des collectivités territoriales.

Le Sénat a refusé de voter 2 mesures phares :

- le mode d'élection du Conseiller Territorial,
- La répartition des compétences des communes, départements et régions,

Désormais, l'Assemblée Nationale devra examiner à la rentrée en deuxième lecture ce texte, entièrement détricoté par une très large majorité de sénateurs.

Face à ce revers subit par le gouvernement, je ne peux que réitérer mon analyse : « ce projet de réforme nécessaire a été mal introduit : il eut été plus judicieux de commencer par la définition du périmètre des compétences des différentes collectivités pour aborder ensuite la question des ressources permettant le financement des missions de service public local indispensables à tous nos territoires.

En voulant légiférer trop rapidement, le résultat est l'inverse de celui espéré : une réforme embourbée, incompréhensible pour un grand nombre d'élus locaux.

Françoise
CARTRON

A Paris, assistant : Philippe Blanchot
Palais du Luxembourg - 15 rue de Vaugirard - 75291 Paris cedex 06
courriel : f.cartron@senat.fr - Tél 01 42 34 38 45 - Fax 01 42 34 47 01

Quelques informations retenues lors des derniers bureaux de l'AMF

Politique du Logement

Deux défis : produire en urgence du logement, concilier mixité sociale et droit au logement. Dans le cadre des Etats généraux du logement, l'AMF réaffirme le principe selon lequel le logement constitue une compétence d'Etat. Elle approuve l'existence d'un chef de file selon les projets, mais refuse l'idée d'une autorité organisatrice des politiques de l'habitat.

Passages à niveau

Après avoir pris connaissance d'un état des lieux des passages à niveau jugés sensibles ou dangereux, l'attention du bureau est attirée sur les engagements que l'Etat souhaite faire prendre à l'AMF sur les inspections de sécurité et de traitement des passages à niveau « préoccupants » ou « sensibles » dans des délais contraints et surtout sur le coût qui serait à la charge des collectivités propriétaires de la voirie (50 %). Le bureau se prononce contre les propositions de l'Etat et de RFF relatives à la prise en charge des coûts jugés trop contraignantes pour les collectivités.

Règlement des terrains de basket

Le bureau de l'AMF émet un avis défavorable sur ce projet de modification de règlement, il demande la réévaluation de la notice d'impact financier. Le bureau demande également que les modifications proposées par la Fédération Française de Basket-Ball soient applicables uniquement aux terrains accueillant des compétitions internationales et des championnats nationaux (H3), avec un délai de 3 années civiles pour leur application aux terrains existants.

Charte de la vidéo protection avec la CNIL

La charte, élaborée avec les maires des petites et moyennes communes, dresse une liste de dix engagements alliant la sécurité publique aux libertés individuelles. Il prévoit par exemple que les communes s'engagent à délimiter les zones géographiques placées sous vidéo protection, à informer le public à l'aide de panneaux, à garantir aux citoyens le droit d'accès aux enregistrements ou encore à procéder à une évaluation du système.

Usage des pesticides dans les zones non agricoles

Les pouvoirs publics ont publié, en septembre 2008 le plan ECOPHYTO 2018. Afin de fédérer l'action des acteurs concernés, les pouvoirs publics proposent un accord cadre permettant de donner un contenu plus opérationnel aux stratégies de réduction de la consommation des pesticides. Ce document est conforme à la Charte des maires pour l'environnement. Il a notamment pour but de montrer que l'effort ne portera pas que sur les espaces agricoles.

Taxe Professionnelle toujours des interrogations

La commission des finances de l'AMF remarque que, de façon générale, les estimations actuelles des conséquences de la réforme portent sur des chiffres 2008 et que les ajustements seront à effectuer en fonction des chiffres 2009. Il convient d'obtenir des simulations plus précises et plus sérieuses. En ce qui concerne la part de péréquation bénéficiant aux communes, il y a beaucoup d'interrogations dans la mesure où les critères peuvent être différents d'une année à l'autre. Le problème est de définir sur qui l'écrêtement doit être pratiqué : les riches de demain ne seront certainement pas les mêmes que les riches d'hier.



Quelques questions au Gouvernement de Françoise Cartron

Avenir des centres de développement chorégraphique (QE n°13 601) : Dans le cadre d'une réflexion sur la rationalisation des labels attribués aux établissements culturels, l'existence des centres de développement chorégraphique semble remise en cause par l'administration du ministère de la culture. Ces centres sont un élément important dans l'aménagement culturel du territoire en soutenant et développant la création chorégraphique. J'ai donc demandé au Ministre de la Culture de garantir la pérennité de ces structures.

Difficultés de fonctionnement du Pôle Emploi (QQ n° 7965) : Deux ans après sa création, le pôle emploi, qui regroupe les ASSEDIC et l'ANPE, rencontre toujours de très graves problèmes de fonctionnement, dont l'impact sur les personnes privées d'emploi s'avère très préjudiciable. J'ai ainsi alerté le gouvernement sur les difficultés rencontrées par les collectivités pour recruter des agents recenseurs, le pôle emploi de Gironde s'étant révélé dans l'incapacité de donner des réponses claires et juridiquement assurées, j'ai proposé que les collectivités puissent, comme les entreprises, bénéficier d'un interlocuteur référent.

Baisse des subventions aux associations de lutte contre la prostitution (QE n° 14 381) : L'Association IPPO (Information Prévention Proximité Orientation), située à Bordeaux et œuvrant dans le domaine de l'accompagnement des personnes prostituées et de la lutte contre la traite des êtres humains a vu ses subventions de l'Etat diminué de moitié en 2010. Aujourd'hui, sa survie même est remise en cause par les coupes claires effectuées par l'Etat. J'ai donc demandé à la Ministre de la Santé et des sports de reconsidérer cette décision.

Pass Foncier : Encore une promesse non tenue (QQ n° 9675) : En septembre dernier, j'avais reçu l'assurance du Secrétariat d'Etat au logement que le dispositif de Pass Foncier serait pérennisé pour l'année 2010, avec un objectif de 30 000 accessions à la propriété. Ce dispositif existe toujours, mais depuis le 1er juillet, les plafonds des prêts accordés ont été abaissés de 20 000 euros, remettant en cause certains projets en cours, et mettant en danger des centaines d'emplois. Ce revirement de l'Etat, intervenu au même moment que la fin du doublement du prêt à taux zéro pour l'immobilier neuf, marque une régression de la politique d'accession sociale à la propriété. J'ai donc demandé au Secrétaire d'Etat d'appliquer avec souplesse la nouvelle règle et de ne pas sacrifier les aides favorisant le plus grand nombre au profit des exonérations fiscales De Robien ou Scellier.

Saisine à la défenseure des enfants : J'ai été alertée par les parents d'élèves et les enseignants de l'école élémentaire Michel Montaigne de St Médard en Jalles de la suppression du poste d'Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS) qui accompagne depuis deux ans trois enfants qui souffrent de handicap. J'ai saisi, pour le maintien de ce poste, Madame Versini la défenseure des enfants. Si localement la situation semble s'arranger, l'extrême précarité du statut d'AVS partout sur notre territoire est préjudiciable aux enfants déjà fragilisés et pour lesquels la continuité de l'accompagnement constitue un facteur primordial d'intégration dans l'école.

Education : contre le démantèlement, pour l'égalité des chances !

Une école paupérisée

A plusieurs reprises cette année, j'ai interrogé le Ministre de l'Education nationale sur sa politique de démantèlement du service public d'éducation, notamment en zone rurale, sans jamais obtenir de réponses satisfaisantes.

Avenir des personnels non titulaires (QE n°14323) :

L'Education Nationale pratique un recrutement presque systématique de personnels contractuels ou vacataires pour occuper les postes restés vacants en raison de la faiblesse des recrutements par concours. En 2009, le nombre de ces enseignants précaires était estimé entre 20 et 35 000. Très peu payés, ne cotisant pas à l'assurance vieillesse, ces professeurs sont les laissés pour compte de l'Education Nationale. Aussi, j'ai demandé au ministre de l'Education Nationale de respecter la promesse du Président de la République : titulariser ces enseignants, qui ont fait la preuve de leur compétence.

Non remplacement des professeurs absents (QE n°12955) :

Trop souvent, les Inspections d'Académie se montrent dans l'incapacité d'assurer le remplacement d'absences prolongées d'enseignants, même lorsque celles-ci sont programmées. Cette situation résulte de la politique de réduction des recrutements et du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux. J'ai demandé au Ministre de reconsidérer ce problème délicat.

Scolarisation des enfants de moins de 3 ans en zone rurale : une jurisprudence prometteuse ? (QE n°12 954)

La non comptabilisation des deux/trois ans pratiquée par les Inspections n'avait jamais fait l'objet de décisions de justice contraires jusqu'à l'arrêt Commune de Luz-Saint-Sauveur contre l'Inspecteur d'Académie des Hautes-Pyrénées, rendu le 12 février 2010 par la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux. Pour la première fois, la Cour a considéré que la non comptabilisation des élèves de deux à trois ans ne pouvait justifier la suppression d'un poste d'enseignant dans les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR). En conclusion, la Cour administrative d'appel considère que la scolarisation des enfants de deux à trois ans doit être étendue aux communes classées en ZRR, au même titre que dans les Zones d'Education Prioritaire. Les décisions des Inspections d'Académie omettant ces enfants dans le calcul prévisionnel des effectifs sont donc entachées d'illégalité. Si elle est confirmée par le Conseil d'Etat, cette jurisprudence pourrait être une garantie intéressante pour la préservation de la scolarisation des deux/trois ans dans les 13 000 communes classées en ZRR. Elle pourrait surtout servir de base à une jurisprudence analogue dans les ZEP urbaines. Interrogé à ce sujet, le Ministère de l'éducation nationale n'a encore apporté aucune réponse.

Redonner sens à l'idéal d'égalité des chances

Depuis janvier, le Groupe socialiste au sénat a par deux fois interpellé le gouvernement sur la mise en œuvre concrète du principe républicain d'égalité des chances. Dans ce cadre, nous avons réalisé un cycle d'auditions sur ce thème, associant tous les acteurs de l'éducation.

Réforme de la carte scolaire : un rapport sera présenté en septembre (QC du 31 mars 2010) :

Ces dernières années, les inégalités sociales se sont accentuées et, par effet de miroir, la carte scolaire les reflète, les cristallise, conduisant à une concentration des difficultés. Avec l'assouplissement de la sectorisation et la généralisation de son contournement, le gouvernement a



*Rencontre avec le regroupement pédagogique de Cazalis, Lucmau, Préchac,
pour défendre le maintien d'un poste*

contribué à aggraver les inégalités scolaires, ghettoïsant encore plus certains établissements. L'enquête PISA de l'OCDE montre clairement que l'écart excessif entre établissements constitue un des éléments les plus défavorables à la performance du système éducatif français. De même, le rapport de la Cour des comptes de novembre 2009 indiquait que l'abandon de la carte scolaire s'est traduit par une plus grande concentration des facteurs d'inégalité dans les collèges classés en zones sensibles. Au nom du libre choix, c'est l'égal accès à l'éducation pour tous les jeunes qui est remis en cause.

L'école maternelle : un facteur de réussite (QO avec débat du 24 juin 2010) :

Une politique ambitieuse d'égalité des chances ne saurait faire l'impasse sur l'école maternelle. Fondement de la réussite en primaire, la maternelle est également décisive pour toute la suite du cursus scolaire. Essentielle pour la socialisation des jeunes enfants, l'école maternelle est également un formidable outil de réduction des inégalités et de lutte contre l'illettrisme.

Cette importance de l'école maternelle doit conduire à s'opposer très fermement aux initiatives récentes de démantèlement, telles que les jardins d'éveil ou la fin de la scolarisation à deux ans. Au niveau pédagogique, l'école maternelle doit également être consolidée.

Facteur de réussite et de lutte contre l'échec scolaire, l'école maternelle Française doit être renforcée et non atténuée voire démantelée.

QE = Question Ecrite
QO = Question Orale
QO = Questions Cribles

en Gironde

Violences faites aux femmes : les avancées réalisées par le Parlement



Artigues-près-Bordeaux : 8 mars débat
femmes et précarité

Les violences conjugales restent un fléau de la société française, trop souvent passé sous silence. Ces deux dernières années, 675 000 femmes ont été victimes de violences conjugales et 166 sont décédées sous les coups de leur compagnon en 2007.

Après les sénateurs, les députés ont adopté à l'unanimité le 29 juin la proposition de loi contre les violences faites aux femmes. Parmi les innovations apportées par le texte, la notion de « violence psychologique » fait son entrée dans le Code Pénal. Ce nouveau délit, puni de trois ans d'emprisonnement, est défini par « des actes répétés, qui peuvent être constitués de paroles et/ou d'autres agissements, d'une dégradation des conditions de vie entraînant une altération de la santé physique ou mentale ».

La loi prévoit également la possibilité de retrait de l'autorité parentale pour l'auteur ou le complice d'un meurtre sur son conjoint, ainsi que l'instauration d'une journée nationale de sensibilisation aux violences faites aux femmes le 25 novembre.

La lutte contre les violences faites aux femmes avait été proclamée grande cause nationale de l'année 2010. Avec cette loi, le Parlement apporte une avancée, qui doit maintenant être concrétisée !

Les rencontres de proximité



Le 7 juin à la Mairie d'Audenge

Comme l'année précédente nous sommes allés à la rencontre des élus sur le territoire Girondin, à La Sauve Majeure, Langon, Libourne, mais aussi à Audenge, Saint-Mariens, et Pauillac. Ces moments privilégiés pour rendre compte de notre mandat mais aussi pour débattre et réfléchir nous ont permis d'entendre vos inquiétudes quant à l'avenir de nos collectivités et de nos services publics locaux. Nous achèverons cette deuxième session par deux réunions ouvertes à tous les élus de notre département et notamment à ceux que nous n'avons pu rencontrer. Rendez-vous en septembre :

- **Lundi 13 septembre à 19 h**
Château Lestrille à Artigues-près-Bordeaux
- **Lundi 20 septembre à 19 h**
Maison des associations à Mérignac

Visite d'une délégation
de femmes
palestiniennes
au Conseil Général



Aux côtés de nos élus



Bordeaux : rencontre
au siège de la FCPE
sur le thème les politiques
de la ville



Bordeaux : réunion
publique au Grand Parc

Maransin :
rencontre avec
les élus du
canton de
Guîtres



Auros : inauguration
du restaurant scolaire

Villandraut :
réunion publique



Bassens : inauguration du salon
de la BD



Créon :
plantation
d'un arbre de
la laïcité

Françoise
CARTRON

En Gironde, assistants : Nicolas Hamm, Sylvie Desbordes
BP 50 - 33370 Artigues-près-Bordeaux - Courriel : permanence.cartron@orange.fr
Tél 05 56 38 50 53 - Fax 05 56 32 30 40